



Votre logo



**AVIS UNIVERSEL POUR LES  
JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018**

*Document de référence seulement*

# Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018

**Nom du Club Hôte**

**ANNONCE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018 – Nom de la région**

**Dates : Date de début au Date de fin**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région **nom de votre région**.

**Président(e) comité organisateur :** Nom et prénom  
# Téléphone : 819-123-4567 Courriel : [courriel@courriel.qc.ca](mailto:courriel@courriel.qc.ca)  
**Représentant(e) technique :** Nom et prénom  
**Spécialiste de données en chef :** Nom et prénom  
**Spécialiste de données informatiques :** Nom et prénom

## PATINAGE QUÉBEC N° DE SANCTION : Émis par Patinage Québec

**NOM DU CLUB HÔTE :** Nom du Club  
**SITE INTERNET :** [www.site.qc.ca](http://www.site.qc.ca)  
**COURRIEL :** [cpa@courriel.qc.ca](mailto:cpa@courriel.qc.ca)  
**TÉLÉPHONE :** No de téléphone pour information

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

«Nom Aréna et/ou Glace Principale »  
«123, rue Adresse complète»  
«Ville (Qc) Code Postal

### GLACE 2

«Nom Aréna et/ou Glace 2 »  
«123, rue Adresse complète»  
«Ville (Qc) Code Postal

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

**Glacé 1 :** 85' X 185 ' ; 85' X 200' (STANDARD LNH), 100' X 200'  
(Olympique) ; ou Spécifiez  
**Glacé 2 :** 85' X 185 ' ; 85' X 200' (STANDARD LNH), 100' X 200'  
(Olympique) ; ou Spécifiez

## 3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## 4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Aucune restriction.

## 6. Inscription

**Postale :** Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être **oblitérés ou reçus** au plus tard le **date limite sélectionnée** à l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable  
Nom du Club  
«Adresse postal de paiement»  
«Ville (Qc) code postal »

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de «Nom pour le compte bancaire » et datés **au plus tard le** «Date limite sélectionnée».

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

**\*\*Si vous souhaitez que les inscriptions vous soient acheminées groupées par club, veuillez l'indiquer sur votre formulaire d'inscription et prévoir un espace pour que le club inscrive une date limite antérieure à la vôtre.**

**Ou**

**Internet** : Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : [Lien Internet pour inscription en ligne](#)

**Date limite** : [date limite](#)

## 7. Mode(s) de paiement : Sélectionnez vos types de paiement acceptés

- ✓ «Carte de Crédit»;
- ✓ «Paypal»;
- ✓ «Chèque ou mandat poste».

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de «Nom pour le compte bancaire » et datés **au plus tard le** «Date limite sélectionnée». À l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable  
Nom du Club  
«Adresse postal de paiement»  
«Ville (Qc) code postal »

**Aucun chèque postdaté après le «Date limite sélectionnée» ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de «Sélectionnez les frais applicable pour NSF» seront appliqués sur les chèques sans provision.

Frais administratifs de « Sélectionnez montant ou pourcentage » seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

## 8. Frais d'inscriptions

\$\$ par événement CPC en simple

\$\$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

## 9. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1<sup>er</sup> janvier** qui précède la compétition.

## 10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

## 11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

### **Norme pour les CD**

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

## 12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

## 13. Accréditation des entraîneurs

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.**

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

### **ENTRÉE GRATUITE**

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

### **ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$**

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
  - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
  - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
  - Preuve de certification
  - Carte valide de premiers soins
  - Preuve que le BackCheck est à jour

### **NOUVEAUX ENTRAÎNEURS**

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

**Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

#### 14. Frais d'admission

12 ans et Plus : \$

Passeport 3 jours : \$

6 à 11 ans : \$

Ou Gratuit pour tous

5 ans et moins : \$

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

#### 15. Chaperons

Les chaperons ne sont pas autorisés.

#### 16. Prix

##### 16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur **recevra ou ne recevra pas de** médaille.

#### 17. Trophée perpétuel

**Un trophée sera remis ou Aucun trophée ne sera remis** au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

**Spécification :**

#### 18. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera **Disponible sur le site Internet ou Transmis au club ou Transmis aux entraîneurs ou Transmis aux participants** après la date limite des inscriptions.

#### 19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

#### 20. Vidéo

**Vidéo disponible sur place ou Non Disponible.**

## 21. Photo

Photos disponibles sur place ou Non Disponibles.

## 22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place ou Il n'y a pas de Casse-croûte.

## 23. Hébergement

### HÔTEL OFFICIEL

Nom de l'hôtel

Adresse

Ville (Qc) Code Postal

No téléphone

Courriel :

Code pour rabais :

Document de référence seulement

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

### PATINEURS EN SIMPLE

#### A) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

- **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)**

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **A** Dames 3 min. +/- 10 sec.  
**D** Messieurs 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **B** Dames 3 min. (+/- 10 sec.)  
**E** Messieurs 3 min. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **C** Dames 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)  
**F** Messieurs 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : **G** Couple 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **JUVÉNILE DANSE (H)**

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 5 de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Danse Libre : **H** Danse 2 min. (+/- 10 sec.)



# PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

## **B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

### **Athlètes**

- Maximum: 8 entrées (10 athlètes)  
Maximum de 3 entrées par catégorie par région  
Minimum : 1 athlète

## **C) PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une entrée et un couple en danse ou style libre est considéré comme une entrée).

## **D) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF**

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
  - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
  - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de région provinciale, le Comité organisateur.

## **E) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur de Patinage STAR ou niveau 1 minimum, être membre de patinage Canada et être détenteur d'une carte photo valide.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire, seulement lorsque son athlète est sur la patinoire et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

## **F) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.

**G) ADMISSIBILITÉ**

La date limite pour les tests est le 1<sup>er</sup> janvier précédant la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

**H) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Club d'appartenance

**I) ÉLIMINATION RÉGIONALE**

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la Finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il va concourir. Dans le cas d'un couple en "Style libre" ou "Danse" dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

**J) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

**K) SURCLASSEMENT**

Aucun.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification. Par contre, un patineur qui s'est inscrit aux Championnats de sous-section et/ou aux Championnats « A » de section Québec peut s'inscrire dans une catégorie inférieure s'il possède l'âge requis.

**L) SUBSTITUTION**

Les substitutions doivent être approuvées par Patinage Québec et sont acceptées jusqu'à 16 h le mercredi précédant le début des **Jeux de la participation 2018**.

Les substitutions avant la date limite d'inscription doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

**L) EXCLUSION**

Pour les Jeux de la participation 2018, les patineurs des catégories Novice, ne sont pas admissibles dans la catégorie où ils ont été concurrents aux Championnats nationaux 2018.

**AUCUN AJOUT D'ANNEXES POSSIBLE**